



Organisé par



Et l'Association Sportive Automobile 71

**5<sup>ème</sup> Rallye des Gueules Noires VHC**  
**21 – 22 avril 2017**

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 8<sup>ème</sup> rallye des Gueules Noires tant en prescriptions générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

Visa Ligue Régionale BFC

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04

n° ..... 11 / 55 .....  
du ..... 21 / 22 / 2017 .....

Visa ASA71

12/01/2017

## ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE 71 organise le samedi 22 Avril 2017 avec le concours de l'association M.S.I., un rallye régional dénommé :

### 5ème Rallye des Gueules Noires VHC

Le présent règlement a reçu le visa de la Ligue du Sport Automobile Franche Comté n° en date du

#### 1.1P : Officiels du Rallye

Directeur de course VHC : TEMMERMAN Eric	0410	26388
Commissaire technique responsable : LOBROT Martial	0403	114567

#### 1.2P : Eligibilité

Le 5ème rallye régional des Gueules Noires VHC du samedi 22 Avril 2017 compte pour :

- Les challenges Bourgogne Franche-Comté
- Le challenge ASA71

#### 1.3P : Vérifications

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| • Vérifications administratives | 21 Avril 2016 de 16h00 à 20h00<br>22 Avril 2016 de 7h00 à 9h30 |
| • Vérifications techniques      | 21 Avril 2016 de 16h15 à 20h15<br>22 Avril 2016 de 7h15 à 9h45 |

## ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

#### 3.1.5P : Engagement

Tous les équipages qui désirent participer au 5<sup>ème</sup> rallye des Gueules Noires VHC doivent adresser au secrétariat du Rallye leur demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant **le 14 avril 2017 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

Joindre à l'engagement une copie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH

#### 3.1.10P : Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

#### 3.1.11P : Les droits d'engagement sont fixés à:

Avec la publicité facultative des organisateurs	250 €
Sans la publicité facultative des organisateurs	500€

## ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 4.1 : VOITURE AUTORISEES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).

## ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P : DESCRIPTION :

Identique au 8<sup>ème</sup> rallye régional des Gueules Noires

## ARTICLES 9P : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

### 10.1P: REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le samedi 22 Avril 2017 **après l'arrivée du dernier concurrent** au parc fermé à la piscine de Montceau les Mines.

Tous les équipages VHC seront récompensés.